



# COMMUNE D'OTTROTT

67530 - 03.88.95.87.07 - Fax : 03.88.95.82.11

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de MOLSHEIM  
Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM

## PROCES VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2024

Sous la présidence de M. Claude DEYBACH, Maire.

Présents : M. Serge HOFFBECK, Mme. Martine KRAUSS, M. Francis VOEGEL, Mme Nadine HASSENFRTZ ; M. Philippe POULAIN Adjoints au Maire.

- Mme Rossana BIAMONT, Mme Candy DESSALLE, M. Christian HOFFBECK, Mme Martine HOFFBECK, Mme Justine SCHMITT, M. Guillaume SCHAETZEL Mme Dorothée VINCENT, M. André ZIMMER, Mme Sandra MULLER, Mme Christine KRAUSHAR.

Absent excusé :

- M. Jean AUFDERBRUCK, ayant donné procuration à M. Claude DEYBACH.
- M. Jérôme DRITSCH, ayant donné procuration à M. Guillaume SCHAETZEL.
- M. Arsène HALTER, ayant donné procuration à M. André ZIMMER.

Date d'envoi de l'ordre du jour : 25.01.2024

La séance débute à 19h30.

Le secrétaire de séance désigné est Mme Martine HOFFBECK

Le Maire Constate que le quorum est atteint à l'ouverture de la séance.

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de Séance
2. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 22 Janvier 2024
3. Subvention Fondation du patrimoine Mont Sainte Odile
4. Débat d'orientation budgétaire 2024
5. Aménagement des abords de l'école, entre le parking de la salle des fêtes et la rue Zichmatten : Avenant Lot 4 Espace Vert – Mobilier
6. Plan de financement - Projet de réhabilitation, rénovation énergétique et l'accessibilité PMR du bâtiment Mairie et ses annexes
7. M57-Fongibilité des crédits- Information décision budgétaire Budget Principal Ottrott 2023
8. Divers – Informations.

**N° 8603 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

VU l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire » ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Mme Martine HOFFBECK en qualité de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

**N° 8604 - APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024.**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la dernière séance du 22 janvier 2024  
Le Maire et le secrétaire de séance émarge le registre en conséquence.

**N° 8605-SUBVENTION FONDATION DU PATRIMOINE – SOUTIEN A LA RESTAURATION CHAPELLES DES LARMES ET DES ANGES MONT SAINTE ODILE**

Monsieur Maire fait part aux conseillers municipaux du point divers abordé lors du conseil municipal de décembre 2023 concernant le lancement d'appel de fond soutenu par la fondation du Patrimoine pour les travaux de restauration des Chapelles des Larmes et des Anges du Mont Sainte Odile.

Montant estimatif des travaux 983 000 € HT

Objectif de la collecte : 200 000 € HT

Début des travaux 2024.

VU la campagne de la Fondation du Patrimoine concernant le projet de soutien aux besoins de rénovation des chapelles des Larmes et des Anges du Mont Sainte Odile ;

**CONSIDERANT** l'importance du patrimoine historique et culturel représenté par es chapelles en question ;

**CONSIDERANT** la nécessité de préserver et de promouvoir le caractère unique et l'héritage culturel du Mont Sainte Odile ;

**CONSIDERANT** le montant attendu par la Fondation du Patrimoine,

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

**DÉCIDE**

- Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à la Fondation du Patrimoine pour le projet de rénovation des chapelles des Larmes et des Anges du Mont Sainte Odile.
- Le financement de cette subvention sera inscrit au budget communal 2024
- Le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette subvention.
- La présente délibération sera transmise à la Fondation du Patrimoine

**N° 8606 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024.**

M. Serge HOFFBECK, Adjoint, présente les grandes orientations budgétaires pour 2024 et les soumet à réflexion et à compléments éventuels aux conseillers municipaux :

**Les projets d'investissements pour l'année 2024 :**

<b>Aménagements :</b>
Travaux Mairie
Étude de faisabilité traitement thermique et restructuration bâtiment Mairie
Étude projet Mairie
Maitrise d'œuvre projet Mairie
<b>Voirie et réseaux :</b>
Refexion rue du Vignoble /rue des Fleurs
<b>Urbanisme :</b>
Démolition de la maison située 2 route de Boersch, à l'angle du carrefour du Rouge d'OTTROTT.
<b>Assainissement :</b>
Bassin de rétention / déviation eau de pluie
Curage de fossés
<b>Divers :</b>
Logiciel de dématérialisation réponses DICT
Signalétique bâtiment scolaire et culturel
Cloture cours école
Cloture terrain chapelle Saint Nicolas
Square Saint Nicolas
Acquisition véhicule ou engins ST
Panneau lumineux d'information
Création servitude de passage
Abris bus école
LED terrain tennis
LED boulodrome
LED Chapelle Saint Nicolas

Leur avis permettra à Serge HOFFBECK, Adjoint, de préparer le Budget primitif 2024.

**N° 8607- AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ÉCOLE, ENTRE LE PARKING DE LA SALLE DES FETES ET LA RUE ZICHMATTEN : AVENANT LOT 4 ESPACE VERT – MOBILIER.**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération n° 8251 du 27/05/2020 par laquelle « le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

**Vu** la délibération 8569 du 21.09.2023 actant l'avenant 1 et 2 du lot 4 espace vert et mobilier.

Monsieur le Maire rend compte que diverses modifications ont été demandés.

Le montant de ces modifications et travaux s'élève à – 4 258.00 € HT (soit – 5 109.60 € TTC).

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE** les modifications et travaux supplémentaires du Lot 4 Espace vert - Mobilier
- **NOTE** que ces travaux feront l'objet d'avenant,
- **VALIDE** – 4 258.00 € HT (soit – 5 109.60 € TTC).
- **VALIDE** le nouveau montant du Lot 4 Espace vert : HT 85 98,18 € / TTC 103 182,22 €
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

**N° 8608 - PLAN DE FINANCEMENT - PROJET DE REHABILITATION, RENOVATION ENERGETIQUE ET ACCESSIBILITE PMR DU BATIMENT MAIRIE ET SES ANNEXES**

Serge HOFFBECK, premier adjoint au Maire fait part aux Conseillers Municipaux que dans le cadre de l'élaboration des dossiers de demande de subvention concernant projet de réhabilitation, rénovation énergétique et accessibilité PMR du bâtiment de la mairie et de ses annexes, validé par délibération du 26.10.2023, il convient de délibérer sur un plan de financement.

Le montant estimatif des travaux : 1 900 000 € HT.

Le montant estimatif avec étude, mission SPS, maîtrise d'œuvre et travaux évalué à 2 150 000 € HT

Le plan de financement, à ce jour, est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Acquisitions immobilières			<b>AIDES PUBLIQUES (1) :</b>		
			- Union européenne		
<b>TRAVAUX (détailler les différents postes)</b>			- ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		0,00 %
Etudes	30 000,00 €	1,40 %	- ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	300 000,00 €	
Maîtrise d'œuvre	200 000,00 €	9,30 %	- ÉTAT autre (préciser)	700 000,00 €	32,56 %
Mission SPS et contrôle	20 000,00 €	0,93 %	Fond vert		
Travaux	1 900 000,00 €	89,37 %	- Région Subvention Climatex	30 000,00 €	1,40 %
			- Groupement de communes Communauté des Communes des portes de Rosheim	40 000,00 €	1,96 %
			<b>SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	<b>1 070 000,00 €</b>	<b>49,77 %</b>
			<b>Autofinancement</b>		
			Fonds propres	500 000,00 €	23,26 %
			Emprunts (2)	580 000,00 €	26,99 %
<b>A DEDUIRE (s'il y a lieu)</b>			Autres - aides privées (CAF par ex. (3))		
Recettes nettes générées par l'investissement			<b>SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1 080 000,00 €</b>	<b>50,23 %</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 150 000,00 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>2 150 000,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOpte** le montant de 2 150 000 € HT,
- **ADOpte** le plan de financement présenté,
- **CHARGE** le Maire de prévoir les crédits nécessaires au budget 2024-2025
- **CHARGE** le Maire de transmettre le dossier aux instances sollicitées en matière de subventions.
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera pris en charge par les fonds propres de la Commune.

**N° 8609 - M57-FONGIBILITE DES CREDITS INFORMATION BUDGETAIRE BUDGET PRINCIPAL OTTROTT 2023.**

M. Serge HOFFBECK, 1er Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires entre les chapitres opérés dans le Budget Principal d'Ottrott, conformément aux autorisations de fongibilité des crédits M57.

**CONSIDERANT** La nécessité d'assurer une gestion efficiente des crédits budgétaires, en accord avec les règles de fongibilité définies dans le cadre des autorisations 7.5% prévues par la réglementation M57.

**CONSIDERANT** La réalisation de travaux en régie dans le cadre des missions de la municipalité, nécessitant des ajustements budgétaires et la nécessité d'ajuster certains chapitres pour procéder aux dernières écritures budgétaires de l'année 2023.

VU la délibération n°8517 du 26 janvier 2023, passage a la nomenclature M57, mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement budget principal d'Ottrott.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **AUTORISE** les transferts suivants :

### DÉCISION MODIFICATIVE 2023 BP OTTROT N 3

INVESTISSEMENT	BP 2023	DM		TOTAL DM
		AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	
<b>DEPENSES</b>				
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 500,00	49 550,00	- 3 500,00	46 050,00
212 Agencements et aménagements de terrains	500,00		- 500,00	
2131 Bâtiments publics	2 000,00		- 2 000,00	
2135 Instal.géné., agencements, aménagements des constr.	1 000,00	2 300,00		
2151 Réseaux de voirie	5 000,00	22 400,00		
2152 Installations de voirie	500,00		- 500,00	
21538 Autres réseaux	12 000,00	12 350,00		
2158 Autres install., matériel et outillage techniques	500,00		- 500,00	
2188 Autres immobilisations corporelles	5 000,00	12 500,00		
21 Immobilisation corporelle	684 500,00		- 46 050,00	46 050,00
2151 Réseaux de voirie	485 000,00		- 46 050,00	
<b>RECETTES</b>				
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>				-

FONCTIONNEMENT	BP 2023	DM		TOTAL DM
		AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	
<b>DEPENSES</b>				
<b>RECETTES</b>				
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 500,00	46 050,00		46 050,00
72 Production immobilisée	26 500,00	46 050,00		
75 Autre produits de gestion courante	728 150,00		-46 050,00	-46 050,00
7588 autres	700 000,00		- 46 050,00	
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>				-

## VIREMENT CREDIT 2023 BP OTTROT N 1

FONCTIONNEMENT	BP 2023	VIREMENT		TOTAL VIREMENT CREDIT
		AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	
<b>DEPENSES</b>				
011 Charges à caractère général	15 930,00	-	70,00	70,00
635 Autres impôts, taxes & versement assimilés (admin, impôts)			70,00	
014 Atténuations de produits	155 874,00	70,00		70,00
739221 FNGIR		70,00		

- **VALIDE** les opérations budgétaires respectant les autorisations de fongibilité des crédits M57, notamment les dispositions permettant des ajustements jusqu'à concurrence de 7.5% des crédits ouverts par chapitre.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce virement de crédits et à en informer les instances compétentes.

### N° 8610 - DIVERS - INFORMATIONS

- Report de la date du prochain conseil au 14.03.2024 à 19h00. Conseil vote des Budgets 2024 et présentation des résultats 2023.
- Modification des horaires de fermeture de la bibliothèque. Nouveaux horaires le Mardi et Vendredi de 16h30 à 18h30, le reste de la semaine pas de changement Mercredi 15h-18h et le Samedi de 10h - 12h.
- Extinction de l'éclairage public, retour des chiffres après une année de mise en place :

#### ECLAIRAGE PUBLIC 2022/2023

ANNÉE	CONSO EN kWh	MONTANT EN €	VARIATIONS €	COMMENTAIRE
2022	131 433	23 256,28 €	0,043 €	01/02/2022 + 0,043€
2023	41 845	12 059,31 €	0,033 €	01/02/2023 + 0,014€
				01/08/2023 + 0,019€
<b>GAINS</b>	<b>89 588</b>	<b>11 206,97 €</b>		

L'extinction nocturne a contribué à un gain financier de 11 200 € et 89 588 kWh de consommation en moins. Cette extinction nocturne permet également de lutter contre la pollution lumineuse.

La campagne de remplacement des lampadaires par des lampes LED se poursuit en 2024.

Les horaires d'extinction de l'éclairage public seront modifiés pour s'éteindre de 23h30 à 5h.

- Parole à Dorothée Vincent qui informe les membres du conseil municipal que le SELCT'OM prévoit la mise en place de stations de collecte de biodéchets dans divers endroits du village au cours du deuxième semestre 2024. Cette extension du tri à la source des biodéchets vise à valoriser ces déchets en les transformant en biogaz ou en fertilisants, tout en optimisant la gestion de ces résidus et en réduisant la quantité d'ordures ménagères. Le tri des biodéchets contribuera également à éviter l'émission de plus de 800 000 tonnes de gaz à effet de serre. Plus d'information prochainement.

La séance prend fin à 21h30.

*Le Secrétaire de séance*  
Martine HOFFBECK



*Procès-verbal des délibérations certifié exécutoire*  
*Délibérations Transmises à la Sous-préfecture*  
*le 02.02.2024*

*Liste des délibérations Publié le 02.02.2024*

*Publié ou notifié le 02.02.2024*

*Document certifié conforme*  
*OTTROTT, le 01.02.2024*  
*Le Maire,*

